

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

**OBJET:** mise en place d'un camion Food Truck

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU la demande de Mr LAUZERIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'une manifestation organisée par Monsieur LAUZERIE, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er :** Le stationnement et la circulation des véhicules sera interdit en face de la terrasse du bar les Archives.

**Du 13 au 15 septembre 2024**

**Article 2 :** Le demandeur s'engage à mettre les panneaux réglementaires en place afin d'interdire le stationnement contre le mur de l'église.

**Article 3 :** La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Mr LAUZERIE

ARBOIS, le 09 septembre 2024

Madame La Maire,



Valérie DEPIERRE.